

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 44 (1982)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Courant électrique dérivé de biogaz

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Courant électrique dérivé de biogaz

Wl. Le biogaz dégagé lors de la fermentation de lisier ou d'autres déchets agricoles réunit toutes les conditions préalables inhérentes à une source d'énergie renouvelable: il peut être produit et utilisé presque n'importe où, et des installations de biogaz présentent des facteurs d'accumulation d'énergie très avantageux. Selon leurs types, ces installations peuvent produire pendant leur vie utile entre 11 et 42 fois plus d'énergie de production que d'énergie de fonctionnement. Elles rivalisent donc très efficacement par exemple avec des centrales électriques à mazout (de la mer du Nord) ou atomiques avec un facteur d'utilisation d'environ 20.

Bien que le biogaz ne puisse pas résoudre à lui seul le problème énergétique suisse, il peut toutefois contribuer très notablement à l'alimentation de l'agriculture en énergie. Une étude a démontré que rien ne s'opposerait à l'aménagement de quelque 20'000 digesteurs dans nos exploitations agricoles, et qu'ils seraient capables de produire 3 PJ ou un tiers de l'énergie consommée directement dans l'agriculture. D'autre part, il faut tenir compte du problème que présenterait une surproduction de gaz en été, c'est-à-dire lorsque la consommation d'énergie de chauffage tombe à un minimum. Le volume de gaz correspondant pourrait cependant être mis en valeur à condition que le réseau électrique

public puisse reprendre le courant excédentaire. En ce moment, il existe 18 systèmes d'énergie totaux des firmes Fiat et Ford installés dans des fermes où ils produisent de l'eau chaude et du courant. Mais, pour le moment, très peu d'agriculteurs bénéficient de prix de courant rémunérateurs de 10 centimes et plus par kWh. Selon ce que Monsieur Huber, le directeur de la centrale électrique de Zurich a déclaré à l'occasion de l'émission de télévision du 7.12.1981, les centrales électriques sont par principe disposées de reprendre du courant généré par des installations d'énergie totales. Il a aussi souligné que la Fédération suisse d'électricité est prête à faire valoir son influence auprès de centrales électriques locales afin que l'on puisse apporter une solution entièrement satisfaisante à des problèmes de reprise de courant.

En tant que représentante des propriétaires d'installations de biogaz, la Commission technique 5 de l'ASETA se déclare être entièrement satisfaite de cet exposé et déclare qu'elle serait toujours disposée à soutenir activement toute tentative visant une indépendance énergétique plus poussée de l'agriculture.

*Remarque de la rédaction:* Nous renvoyons le lecteur à une communication correspondante figurant dans la rubrique «Sur l'activité de l'ASETA».

Trad. H.O.

## La page des nouveautés

### Ponts avant mécaniques à grand angle d'inclinaison sur deux nouveaux tracteurs John Deere

Les nouveaux tracteurs John Deere 4240S et 4040S sont dotés d'un moteur à turbo-compresseur plus puissant et du rayon de braquage le plus court dans cette catégorie de puissance. Cela provient de l'angle

d'inclinaison des axes de cardans, de 13 degrés vers l'arrière, permettant aux roues avant de s'effacer sous le tracteur, en virages serrés, avec un rayon de braquage de 50°, inférieur à celui de tout autre tracteur de puissance comparable.

Ces avantages sont encore renforcés par le dégagement important du pont avant, le